

Mercredi 12 février 2020

Communiqué de l'académie de Martinique : adaptation du calendrier des épreuves de contrôle continu

Compte tenu de la situation sociale, spécifique à l'académie de Martinique et dans l'intérêt supérieur des élèves et des familles, la session des épreuves communes de contrôle continu (E3C) est exceptionnellement étendue.

Les élèves passeront leurs épreuves dans le courant du mois de mars. Ils disposeront de leurs copies les tout premiers jours d'avril.

Un calendrier précis des jours d'épreuves et des temps de correction sera établi en concertation avec les proviseurs des lycées concernés.

Par ailleurs, la suppression de postes est suspendue dans l'attente d'une étude approfondie des besoins de l'académie.